

1) La Législation

Le transport des matières dangereuses est soumis à des réglementations strictes. L'objectif est de sécuriser le transport de marchandises présentant des risques pour l'homme, les engins de transport ou l'environnement. Le cadre réglementaire impose le **système de base du triple emballage** :

- Un récipient primaire contenant la matière : il doit être étanche (ne pas fuir) et étiqueté.
- Un emballage secondaire. Il s'agit d'un deuxième récipient résistant, étanche, destiné à renfermer et à protéger le(s) récipient(s) primaire(s). Plusieurs récipients primaires enveloppés peuvent être mis dans un récipient secondaire
- Un emballage extérieur. Le récipient secondaire est mis dans un emballage extérieur qui le protège ainsi que son contenu contre les détériorations externes (chocs ou eau) pendant le transit.

Les textes réglementaires stipulent que le laboratoire est responsable des prélèvements qu'il effectue, fait effectuer ou reçoit.

2) Le bon acheminement des échantillons biologiques au laboratoire

La règle générale est **l'acheminement le plus rapidement possible au laboratoire** de tous les échantillons prélevés, et plus particulièrement les échantillons fragiles, en prenant toutes les précautions pour éviter les risques de contamination et de dégradation des constituants.

Les délais et températures d'acheminement sont indiqués au niveau de chaque examen dans le manuel de prélèvement.



PRÉ ANALYTIQUE (Services de soin)

Nature de l'échantillon	sang > sang total
Matériel de recueil	x1 EDTA K3
Informations complémentaires	En cas d'amas plaquettaires sur tube EDTA: prélever un tube citrate Tube citraté en respectant les consignes de prélèvement
Délai maximal d'acheminement au laboratoire	8h
Température d'acheminement au laboratoire	Température ambiante

Dans tous les cas, **ne pas stocker les prélèvements dans les services et privilégier un acheminement le plus rapide possible**, dans les 4h, même si le délai maximal indiqué est supérieur.

Les échantillons extérieurs au CH sont acheminés par transporteur, ambulancier ou société extérieure, sous la responsabilité de l'expéditeur.

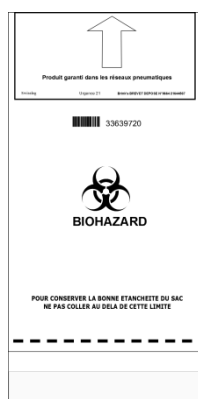
Cas particulier des urgences vitales :

**Lors de l'envoi d'échantillon dans le cadre d'une urgence vitale,
prévenir le laboratoire par téléphone**

3) Transport pneumatique en pochette parachute

3.1 - Présentation des sachets de transport

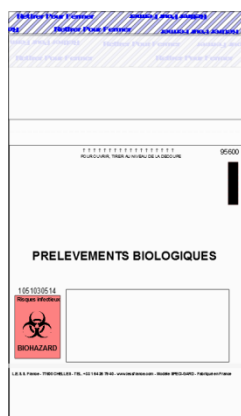
➔ Sachets parachutes



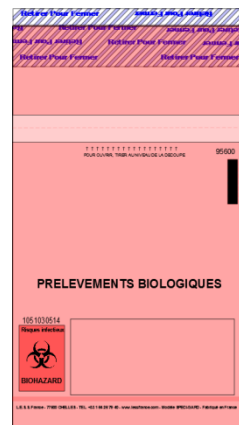
OU, uniquement pour les prélèvements à destination de l'EFS :



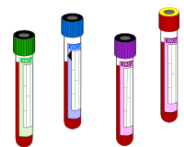
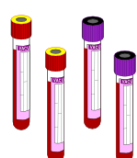
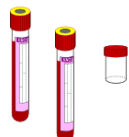
➔ Sachets primaires



OU, uniquement pour les prélèvements URGENTS :



3.2 - Répartir des échantillons dans les sachets primaires

 +  +  etc.. Selon la prescription Bon Laboratoire	 +  +  etc.. Selon la prescription Bon Sérologie
 +  +  etc.. Bon Allergie	 +  +  etc.. Selon la prescription Bon Expéditions
 +  +  etc.. Bon Microbiologie ATTENTION 1 sachet = 1 échantillon	

URGENCES UNIQUEMENT

- prescription **pour examen urgent**

OU

-  gaz du sang

OU

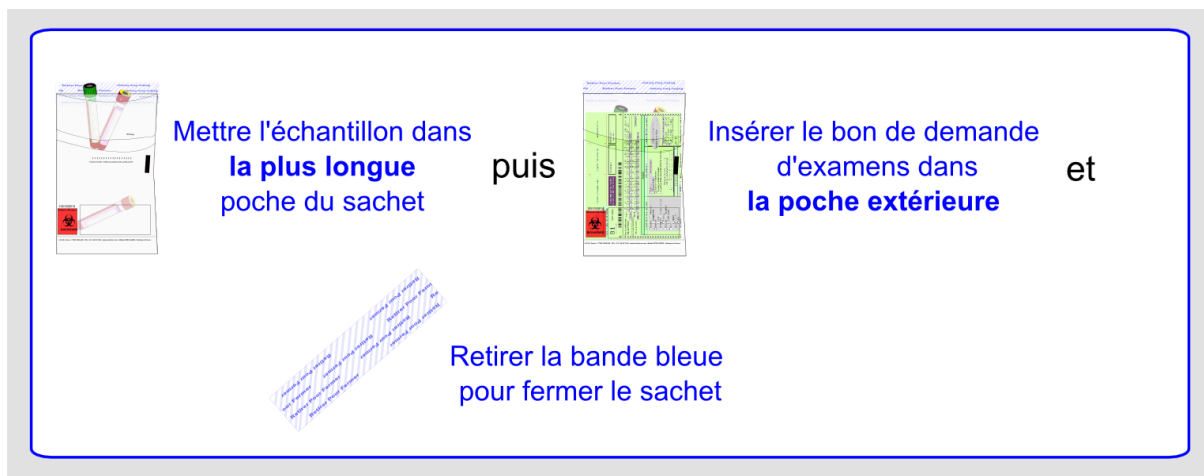
- examen souligné sur le bon de demande et comportant les notions ci-dessous :

**Conditions de température
à respecter**

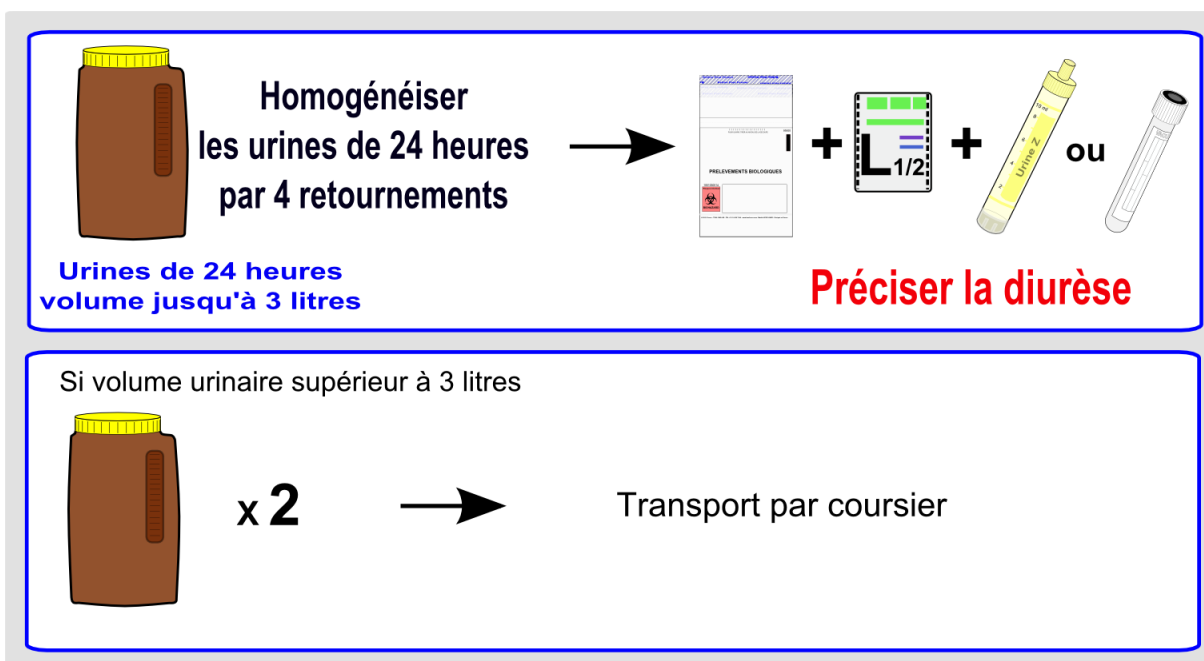
**A faire parvenir immédiatement
au laboratoire**

UTILISER UN SACHET ROUGE
NE JAMAIS UTILISER DE POCHETTE REFRIGEREE DANS LE PNEUMATIQUE

3.3 - Préparer le sachet primaire



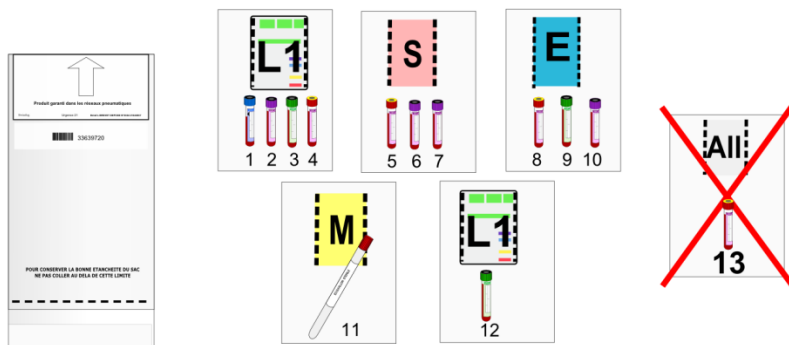
3.4 - Urines des 24h



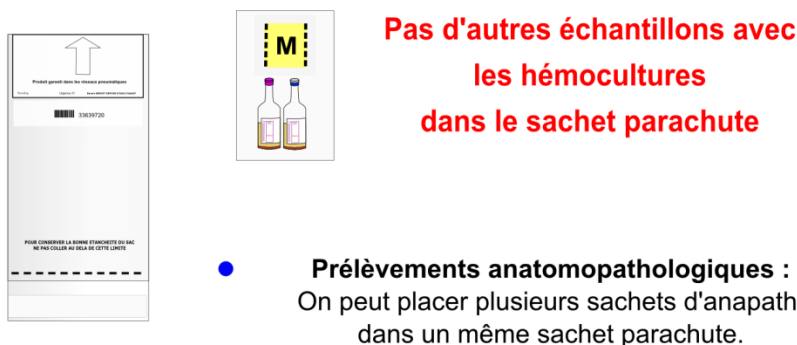
3.5 - Préparer le sachet parachute

Dans un sachet parachute, mettre :

- des sachets primaires contenant un bon de prescription et les tubes correspondants à la prescription, **sans dépasser le nombre de 12 tubes par sachet parachute**



- Hémocultures**

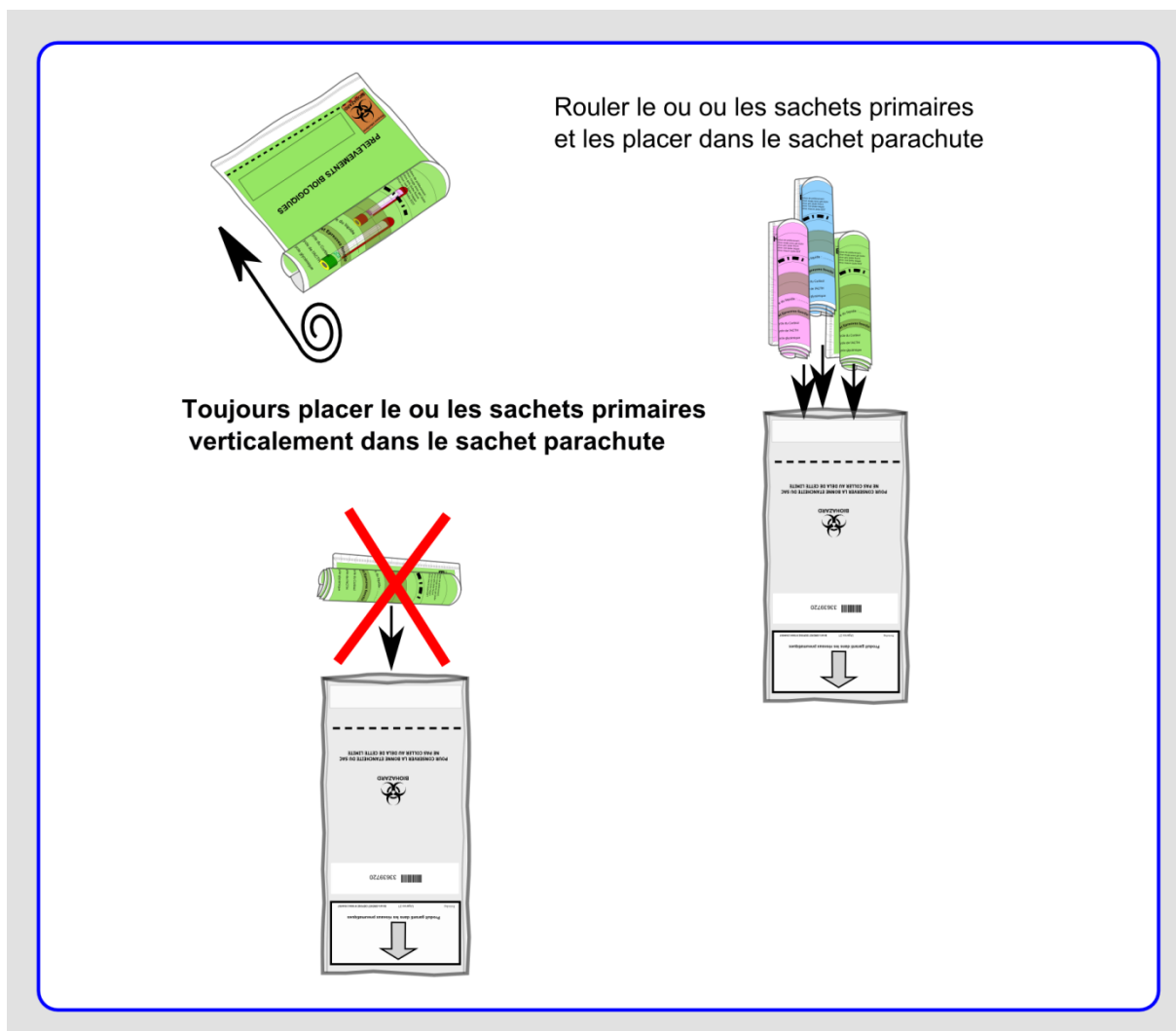


- Prélèvements anatomopathologiques :**
On peut placer plusieurs sachets d'anapath. dans un même sachet parachute.

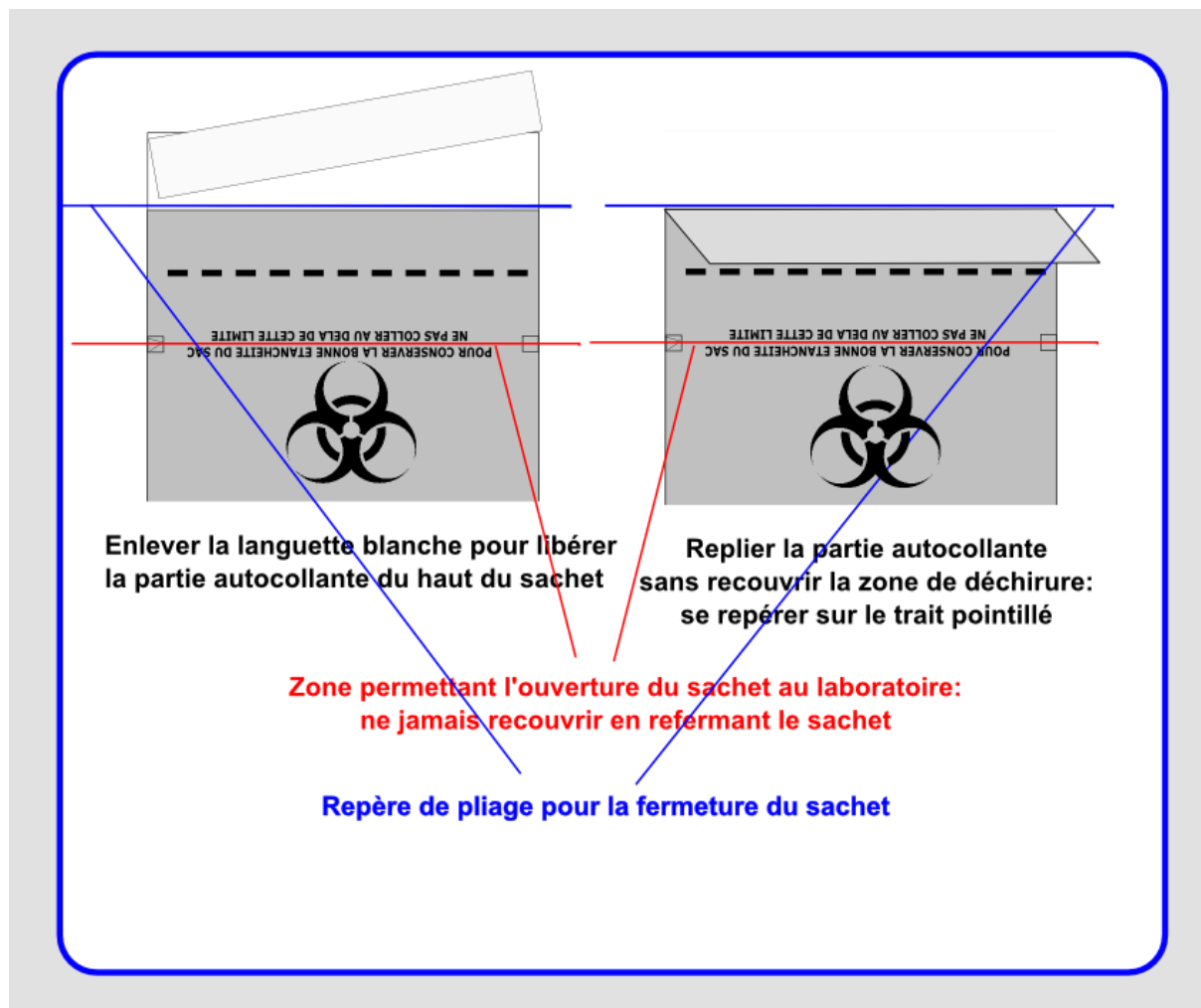


- Prélèvements destinés à l'EFS :**
Utiliser le sachet parachute spécifique (bleu). On peut placer plusieurs sachets d'EFS dans un même sachet parachute.

3.6 - Placer les sachets primaires dans le sac parachute



3.7 - Fermer le sachet parachute



SUIVRE LA PROCEDURE D'UTILISATION DE LA STATION DE DEPART

En cas de dysfonctionnement du système (blocage de pochettes dans le circuit), veuillez vous référer à la procédure de l'établissement.

4) Transport intra-hospitalier hors pneumatique

Toujours respecter le système de base du triple emballage.

1. tube ou flaconnage
2. sachet primaire CHBA scellé
3. valisette noire ou boîte de transport des coursiers

- Transport normal :
 - **Départ**: point de rassemblement dans le Service, transport assuré par un coursier.
 - **Réception** des sachets primaires au guichet d'accueil commun à tous les secteurs du laboratoire de biologie médicale.
- Transport spécial :
 - Le transport de certains prélèvements ne peut attendre la tournée des coursiers et doit donc être assuré dans les plus brefs délais par les moyens appropriés (personne du Service, chauffeur, etc..).
 - examens demandés en urgence.
 - examens devant être apportés immédiatement au Laboratoire (examens soulignés sur les bons de demandes ou urgence d'envoi précisé dans le catalogue).

5) Transport par route

Toujours respecter le système de base du triple emballage et les règles ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)

1. tube ou flaconnage
2. sachet primaire CHBA scellé + absorbant
3. valise ISOS ou container adapté au transport sur route.

Le transporteur doit avoir en sa possession :

- Feuille de route
- Document de transport
- Procédure d'alerte (avec N° de tel)
- Procédure de nettoyage en cas de déversement
- Procédure en cas d'AES